

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **13**
- Absents excusés : Barbara BREHERET (pouvoir à Denis PERRIN), Odile ASSELINEAU (pouvoir à Irène MAURIN)
- Secrétaire de séance : Michel PEPIN
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN

Ouverture de la séance à 18 heures 35

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 18 juillet 2024 :**

Le PV du Conseil Municipal du 18 juillet 2024 est lu par le Président de séance, et approuvé à l'unanimité des membres présents. En particulier, M. le Maire a lu intégralement les réponses écrites faites aux questions du public posées par l'Association Cheminant par les Crêtes. Le CR sera signé par M. le Maire et Mme Irène MAURIN, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

-CR du bureau du lundi 02 septembre (par M. Michel THIVOLLE) :

- * Mise en place de la Maison des Projets par Montélimar Agglomération : située auprès de l'Office de Tourisme, elle a pour objectif d'être un guichet unique pour toute question des administrés (habitat, création d'entreprises, ...), et son démarrage est prévu en janvier 2025.
- * Mise à jour du logiciel d'urbanisme OXALIS pour une dématérialisation complète de toutes les démarches concernant l'urbanisme.
- * Présentation du bilan de la saison touristique 2024.

-CR du Conseil Communautaire du lundi 16 septembre 2024 (par M. Michel THIVOLLE) :

- * Échanges autour de la SEM, la Société d'Économie Mixte de l'Agglo.
- * Modification du tableau des personnels à la suite de l'évolution des postes et responsabilités entre l'Agglo et la ville de Montélimar.
- * Bilan annuel de Montélimar Agglomération Habitat, bailleur social.

-CR de la Commission Culture (par M. Claude COSTACHAREYRE) :

- * Mise en réseau de la lecture publique en appui des médiathèques/bibliothèques.
- * Soutien aux associations liées aux politiques publiques menées par Montélimar-Agglomération ayant, soit un rayonnement régional, national et international, soit menant des actions sur plusieurs communes du territoire de l'agglomération.
- * Portage de la candidature à des labellisations culturelles et patrimoniales.

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE ET TOURISME :

Ressources Humaines :

- * Recrutement en cours d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), ou agent d'animation faisant office d'ATSEM, visant à remplacer un départ à la retraite fin 2024 (avec une période de tuilage pour une bonne passation des responsabilités).
- * Notre agent d'accueil en poste au secrétariat de Mairie sera titulaire à compter du 1er octobre 2024.

* Contrats des ATEA (Agents Territoriaux d'Enseignement artistique) qui enseignent à l'école de musique municipale André BORNE : Suite aux inscriptions des élèves pour la rentrée scolaire 2024/2025, et à la définition du nombre d'heures pour chaque professeur, voici les 3 postes et leurs temps de travail hebdomadaire :

- 1 poste de professeur de guitare, basse, batterie à 9h/semaine.
- 1 poste de professeur de piano à 3.16h/semaine.
- 1 poste de professeur de flûte à 1h/semaine.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

III. BUDGET, FINANCES :

- Zonage France Ruralité Revitalisation :

La Commune de Puy-Saint-Martin devait cette année sortir du dispositif Zone de Revitalisation Rurale. Les différents courriers envoyés à M. le Préfet par le conseil municipal, la levée de bouclier de l'Association des Maires de France qui, à juste titre, a défendu les communes cibles de cette modification, ont permis de continuer à bénéficier de ce dispositif.

A ce titre, le territoire de Puy Saint Martin peut afficher différentes exonérations fiscales pour augmenter l'attractivité de la Commune vers les entreprises, professions libérales et administrés. Parmi les 5 dispositifs proposés, seule l'exonération de la Taxe d'Habitation pour des résidences secondaires n'est pas retenue par le Conseil Municipal (conformément à une recommandation déjà décidée lors d'un précédent Conseil Municipal). Les 4 autres dispositifs sont validés à l'unanimité.

IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE :

- Travaux de la traverse du village : le DCE (Document de Consultation des Entreprises) réalisé par le bureau d'études a été validé par le conseil municipal ; L'appel d'offre sera publié dans les jours qui viennent. Les réponses sont attendues pour fin octobre ou début novembre. À noter que les demandes de prêts validées lors du dernier CM ont été accordées et les sommes versées à la Commune.

- Projet Éolien : la demande d'autorisation est toujours en cours d'examen par les Services de l'État ; pas de nouvelles à ce jour.

- Reprise par la Commune de la voirie des Terrasses de Provence :

Suite aux travaux des notaires concernant cette reprise de voirie, il convient de rajouter la parcelle AC70 à la délibération déjà prise sur le sujet. Cette parcelle correspond à une partie de l'impasse des Fleurs.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Réhabilitation et aménagement du club House du stade municipal :

Le FC VALDAINE (club de football) souhaite aménager sur ses fonds propres le club-house du stade Max NOYER. La Commune de Puy-Saint-Martin, propriétaire du bâtiment, valide et accompagne le club dans ce projet qui permettra de bénéficier d'installations neuves, d'une surface plus grande, pour l'accueil convenablement les joueurs et le public.

La commune prendra en charge les frais de Maîtrise d'œuvre.

La réalisation de l'avant-projet sommaire, l'avant-projet définitif et le dossier de permis de construire est confiée à BATA INGENIERIE (La Bégude de Mazenc) pour un montant de 8890€ HT.

V. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE :

- Bilan des festivités de l'été :

Bilan très positif des festivités de l'été 2024 (« ça bouge à PSM ! ») en termes de participation du public (dont les habitants de Puy-Saint-Martin), de variété des spectacles et des animations proposées ; attention toutefois à veiller à un calendrier équilibré pour ne pas saturer les bénévoles fortement sollicités en amont et aval de ces festivités. Un grand merci une nouvelles fois à nos associations Puy Saint Martinoises qui sont toujours au rendez-vous.

VI. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Solidarité :

- CCAS : une 1ère action est prévue avec une conférence le 4 octobre prochain dans le cadre de la Semaine Bleue. (*Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, la Semaine Bleue a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations.*)

- Repas de Noël des Aînés prévue le samedi 14 décembre 2024 à midi.

- Prochaine réunion de la Commission Famille prévue le 25 septembre 2025

Vie scolaire :

- La rentrée scolaire s'est très bien déroulée.

Les effectifs : 45 élèves à PSM (2 classes, 2 ATSEM) et 46 élèves à Roynac, soit 91 élèves pour le RPI ROYNAC/PUY-SAINT-MARTIN, ce qui est un très bon chiffre qui consolide la hausse d'effectif en cours depuis l'année dernière.

- Cantine scolaire : la plate-forme de réservation numérique est en cours de mise en place pour une facilitation des opérations de réservation, d'encaissement, ... Les agents ont d'ores et déjà été formés au logiciel.

Jeunesse :

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : 4 jeunes souhaitent quitter le CMJ. Plusieurs jeunes gens se sont manifestés pour s'engager dans ce CMJ et ses projets frais et innovants !

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 21 novembre 2024 à 18 heures 30.
--

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN

La secrétaire de séance,
Michel PEPIN